

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017

Le 15 mai 2017 à 17h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 mai 2017.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Monsieur Jean-Paul BRIGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Simone POUPARD : Adjointes

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Catherine BODET, Amélie BROQUAIRE, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Madame Magalie GREAU, Madame Catherine CANALS, Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU : Conseillers Municipaux

Est absent :

Monsieur Benoît BACLET.

Ont donné procuration :

Madame Annick JEANNETEAU à Monsieur Michel CHAMPION, Madame Gwénaëlle DUCHESNE à Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Jean-Claude BESNARD à Madame Isabelle LEROY, Monsieur Xavier COIFFARD à Madame Magalie GREAU, Monsieur Bernard RABILLER à Monsieur Jean-Marc VACHER, Monsieur Youssef LAARABI à Monsieur André CERQUEUS.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine RAOUX comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 10 avril 2017 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET SEVRE LOIRE HABITAT - INSTALLATION D'UN RELAIS DE VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour, 2 Abstentions),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention à conclure avec l'Office Public de l'Habitat du Choletais Sèvre Loire Habitat, pour une durée de 5 ans, renouvelable par période d'un an par tacite reconduction, fixant les modalités d'installation et de maintenance de relais radios mis en place sur la terrasse de l'immeuble situé au 12 avenue des Câlines à Cholet.

Monsieur Benoît BACLET entre en séance

1.2 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ETAT - EXPLOITATION DU DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour, 3 Abstentions),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention à conclure avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique, pour une durée de 5 ans, tacitement reconductible par période de 5 ans, fixant les modalités d'installation et de maintenance des appareils nécessaires à l'exploitation des systèmes de vidéo protection ainsi que la mise à disposition des images au profit de la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

1.3 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA POLICE NATIONALE - ORGANISATION DE LA SECURISATION DU TRANSFERT NUMERIQUE DE DOCUMENTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention à conclure avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique, fixant les modalités de sécurisation des transferts numériques de documents et instaurant la confidentialité des données échangées entre les signataires. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans, tacitement reconductible par période d'un an.

1.4 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de désigner :

- Monsieur Michel CHAMPION, représentant titulaire,
- Madame Annick JEANNETEAU, représentant suppléant,

au sein des Commissions d'Appel d'Offres de groupement, dans le cadre des groupements de commandes, que la Ville de Cholet en soit coordonnateur ou membre.

1.5 - MATERIELS DIVERS - CESSION DE BIENS - RESULTAT ET MISE EN VENTE - ENCHERES EN LIGNE SUR LE SITE WWW.AGORASTORE.FR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la cession, à l'issue des enchères en ligne enregistrées sur le site www.agorastore.fr, d'un matériel d'entretien des parcs et jardins, dans les conditions suivantes :

Matériel concerné	Acquéreur	Montant (TTC)
Lamier N° de produit : 31 // Enchère n°316	SARL FRECHOU Village 65320 TARASTEIX	4 651,69 €

Article 2 - d'approuver la mise en vente aux enchères en ligne sur le site www.agorastore.fr, de nouveaux biens, dans les conditions suivantes :

Direction/Service	Matériels concernés	Prix initial de mise en vente (TTC)
DVEP	Lot de 7 horodateurs Stélio Parkéon – Produit n°5	1 000,00 €
DPCV	Tracteur articulé Antonio Carraro 70 cv – Produit n°35	2 250,00 €
DE Service Scolaire	Plonge 2 bacs – Produit n°36	150,00 €
	Lave-mains – Produit n°37	25,00 €
	Laverie complète – Produit n°38	650,00 €
	Four de remise en température – Produit n°39	150,00 €

1.6 - PERSONNEL MUNICIPAL - BESOIN OCCASIONNEL ET SAISONNIER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le renfort suivant au Service Scolaire :

Cadre d'emplois/emploi	Rémunération	Missions	Durée totale ETP
Adjoint administratif territorial	IB 347 IM 325	Saisie sur le logiciel Concerto	1 mois

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'arrêter les comptes de gestion 2016 du budget principal, du budget annexe des opérations d'aménagement et du budget annexe du stationnement présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

2.2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPION, Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote.

Article 1 - d'approuver, à l'unanimité (34 Pour, 10 Abstentions), les comptes administratifs 2016 du budget principal, du budget annexe des opérations d'aménagement et du budget annexe du stationnement.

Article 2 - de constater, à l'unanimité (44 Pour), leur concordance avec les comptes de gestion correspondants.

Article 3 - de reconnaître, à l'unanimité (41 Pour, 3 Abstentions), la sincérité des restes à réaliser.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - ECOLE ELEMENTAIRE MARIE CURIE - CREATION D'UNE RAMPE PMR ET DE MAINS COURANTES - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant la pose d'une rampe et de mains courantes à l'école élémentaire Marie Curie.

Cf. annexe 5.1

5.2 - COMPLEXE SPORTIF DARMAILLACQ - DEMOLITION D'UN GARAGE ET POSE D'UNE CLOTURE AVEC PORTAIL - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant la démolition du garage et la pose d'une clôture avec portail au 83 rue de l'Oisillonnette.

Cf. annexe 5.2

5.3 - MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ALARME INCENDIE ET ANTI-INTRUSION - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec l'Agglomération du Choletais (AdC), le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cholet pour la passation des marchés relatifs à la maintenance de ses installations d'alarmes incendie et anti-intrusion.

La Ville est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés, conclus pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, reconductible expressément trois fois pour une période d'un an, selon les engagements estimatifs financiers définis ci-après :

Lot n°1 : Maintenance des installations d'alarme incendie

Structures	Engagement estimatif annuel	
	HT	TTC
Ville de Cholet	25 000 €	30 000 €
AdC	45 000 €	54 000 €
CIAS	35 000 €	42 000 €

Lot n°2 : Maintenance des installations d'alarme anti-intrusion

Structures	Engagement estimatif annuel	
	HT	TTC
Ville de Cholet	200 000 €	240 000 €
AdC	90 000 €	108 000 €
CCAS	50 000 €	60 000 €
CIAS	20 000 €	24 000 €

5.4 - MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET PLATES-FORMES ELEVATRICES (2018-2021) - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec l'Agglomération du Choletais (AdC) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais pour la passation des marchés relatifs à la maintenance de ses ascenseurs et plates-formes élévatrices.

L'AdC est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés, conclus pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, reconductible expressément trois fois pour une période d'un an, selon les engagements estimatifs financiers définis ci-après :

Structures	Engagement estimatif annuel	
	HT	TTC
AdC	25 000,00 €	30 000,00 €
Ville de Cholet	20 000,00 €	24 000,00 €
CIAS	25 000,00 €	30 000,00 €

5.5 - DÉNOMINATION DE VOIE - VOIE COMMUNALE N°19

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'attribuer le nom suivant à la Voie Communale n° 19 provenant de la rue de la Vallière et se dirigeant vers la RD 960 (entre Cholet et Nuaille) " Chemin des Peines Perdues ".

Cf. annexe 5.5

5.6 - PROTOCOLE DE PARTENARIAT POUR L'AMENAGEMENT DU POLE GARE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le protocole de partenariat, ci-annexé, traitant globalement des problématiques relatives à la gare de Cholet à conclure avec l'Agglomération du Choletais, la Région des Pays de la Loire et la SNCF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

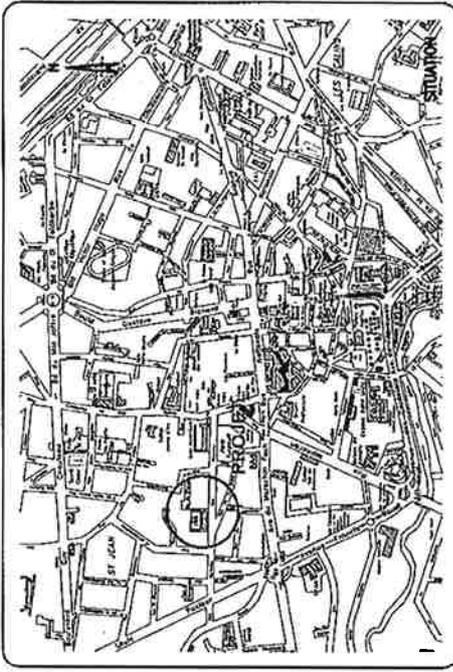
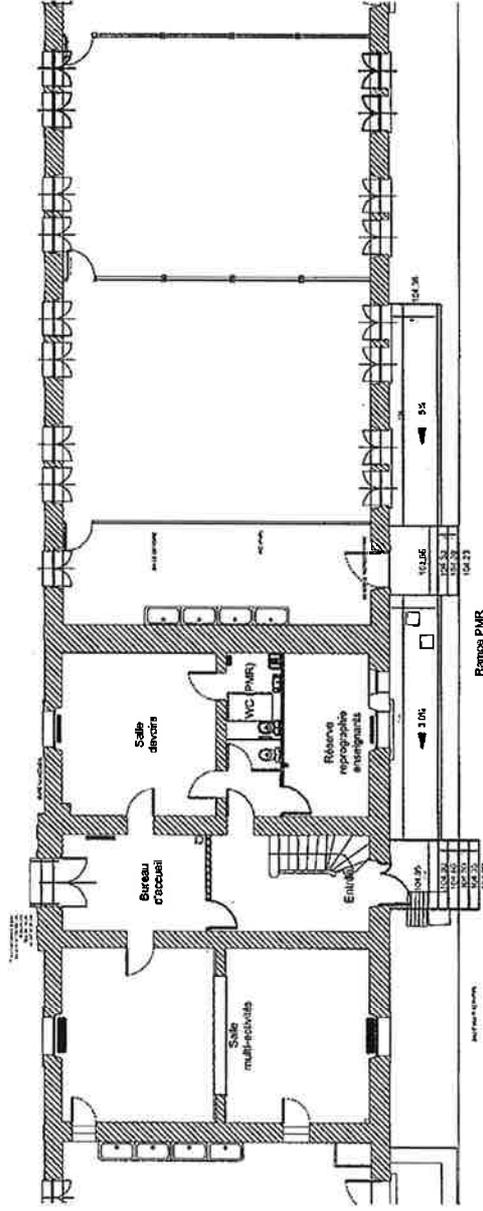
Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Sandrine RAOUX

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 15 mai 2017,

Florence JAUNEAULT	Frédéric PAVAGEAU	Maya JARADE	Jean-Marc VACHER
Michel CHAMPION	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Olivier BAGUENARD	Anne GRAVELEAU- HARDY
Florence DABIN	Simone POUPARD	Jordan JOUTEAU	André CERQUEUS
John DAVIS	Sylvie ROCHAIS	Nathalie GODET	Magalie GREAU
Isabelle LEROY	Jean-Michel BOISSINOT	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Catherine CANALS
Roger MASSE	Patricia RIGAUDEAU	Gilles ALLINDRE	Benoît BACLET
Laurence TEXEREAU	Jean-François BAZIN	Evelyne PINEAU	Valérie FERRIOL- ROUSSEAU
Jean LELONG	Elisabeth HAQUET	Patrice BRAULT	
Jean-Paul BREGEON	Benoît MARTIN	Catherine BODET	
Michel BONNEAU	François DEBREUIL	Amélie BROQUAIRE	

PLAN PROJET RdC - échelle 1/100e



CHOLEL
ARCHITECTURE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DIRECTION DES BATIMENTS

Le Choletais
L'ART DE VIVRE ENSEMBLE

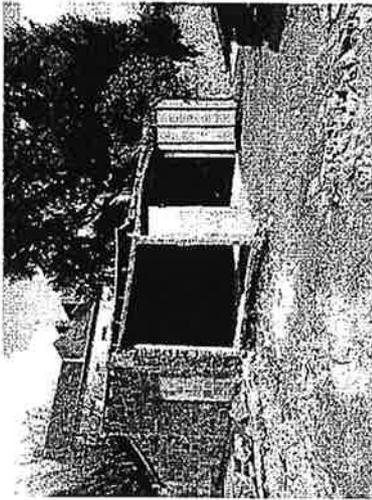
40 rue Marceau ECOLE MARIÉ CURE

ACCUEIL PERISCOLAIRE
RAMPE D'ACCES
VUE EN PLAN ET FACADE
Piece n°5

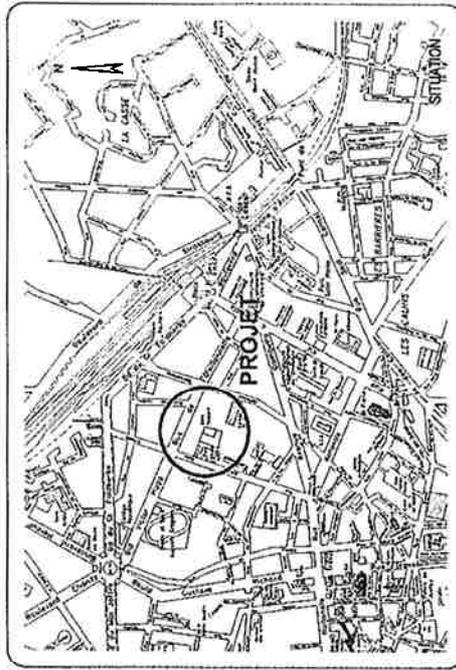
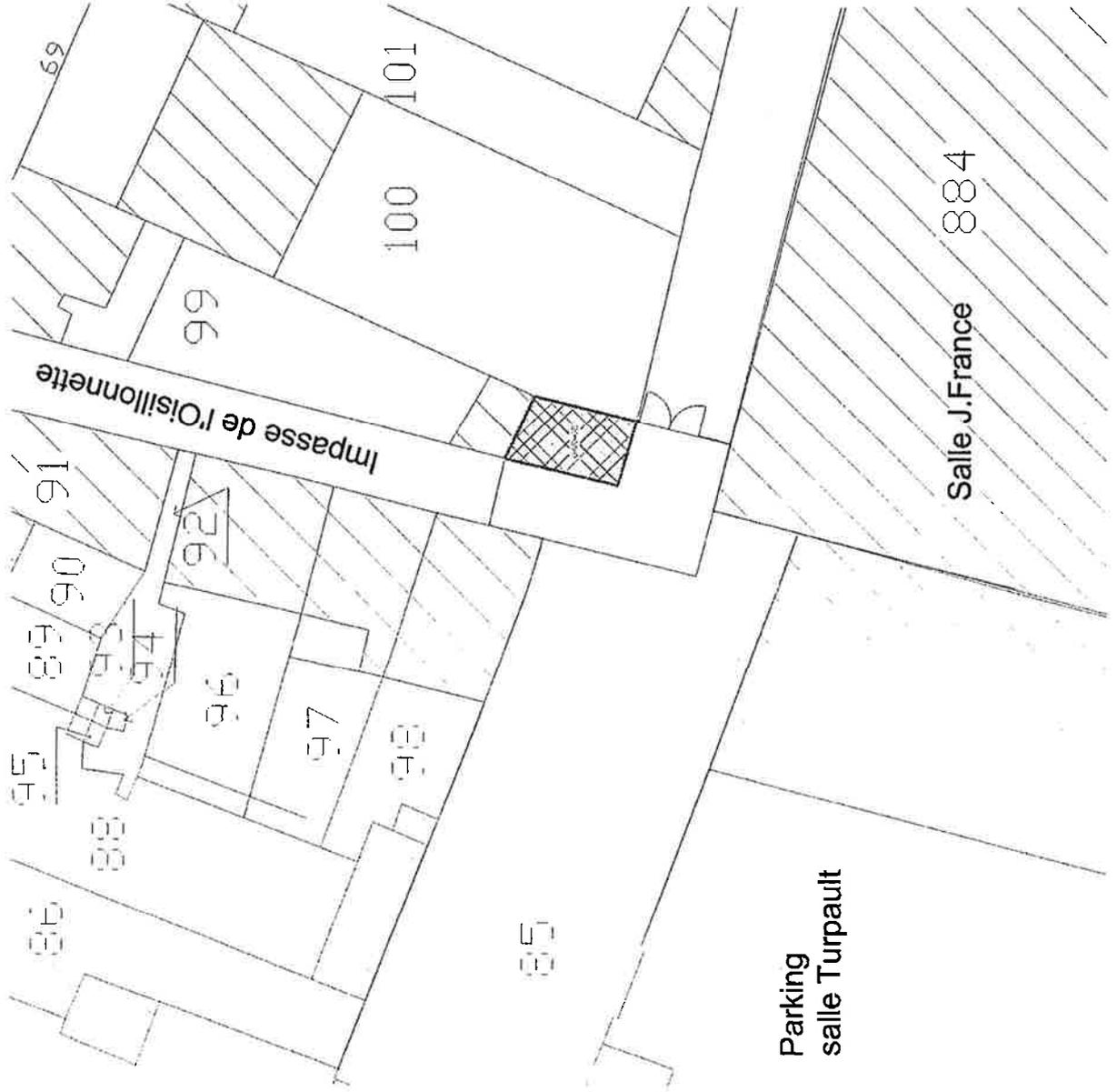
ETUDES BATIMENT
CORRELE 1/50
REDACTEUR **Cholel**
DATE Décembre 2016
NOM DE FICHER ARIEBOU
PLATEFORME ACCES

Ref	Modifications	Date
A		
B		
C		

N°



PLAN DEMOLITION : 1/200 ème



CHOLET Le Choletais
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 DIRECTION DES BATIMENTS

47 rue Alphonse DARMAILLACQ

G A R A G E
 PLAN DE DEMOLITION
 SITUATION

ETUDES BATIMENT	1/200
ECHELLE	1/200
DESIGNATEUR	Marc DILLON
DATE	Mars 2017
NOM DE FICHIER AUTOCAD	2017 DEMO_GARAGE

Modifications		Visé
N°	De	Par

Parking
 salle Turpaut

Salle J. France 884

